



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE REPENTIGNY**

**Le 9 février 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 9 février 2021, à 19 h 10, à la salle du huis clos, par conférence téléphonique, à laquelle ;

Sont présents : M<sup>me</sup> Chantal Deschamps, Ph. D., mairesse,  
M<sup>me</sup> Jennifer Robillard, conseillère  
M. Éric Chartré, conseiller  
M<sup>me</sup> Josée Mailhot, conseillère  
M. Sylvain Benoit, conseiller  
M. Georges Robinson, conseiller  
M<sup>me</sup> Cécile Hénault, conseillère  
M. Raymond Hénault, conseiller  
M<sup>me</sup> Denyse Peltier, conseillère  
M. Kevin Buteau, conseiller  
M. Jean Langlois, conseiller  
M. Stéphane Machabée, conseiller

Est absente : M<sup>me</sup> Chantal Routhier, conseillère

Sont aussi présents : M. David Legault, directeur général  
M. Louis-André Garceau, greffier  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Boissonneault, trésorière

M<sup>e</sup> Louis-André Garceau, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande de la mairesse qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Madame la Présidente à 19 h 10.

---

**1            OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM PAR LE GREFFIER**

Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, ouvre la séance à 19 h10 et le greffier constate le quorum.

La séance du conseil se déroule à huis clos par conférence téléphonique afin de respecter les mesures préventives émises durant la période d'urgence sanitaire décrétée le 13 mars dernier par le gouvernement suivant l'arrêté 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 ainsi que celles applicables au palier 4 - Alerte maximum (zone).

De plus, Madame la Mairesse profite de l'occasion pour souligner la richesse de la diversité et a réitéré sa volonté de renforcer les liens avec la communauté noire du territoire en ce Mois qui commémore l'histoire des Noirs.

« La diversité sous toutes ses formes est une source de richesse sociale, culturelle et économique à Repentigny. Les citoyens noirs façonnent de leurs talents et savoir-faire notre identité collective, qu'ils soient entrepreneurs, jeunes professionnels, étudiants, retraités, bénévoles, artistes ou employés municipaux ».

Elle a également rappelé les nombreux défis auxquels ces citoyens font face quotidiennement. « Comme gouvernement de proximité, nous devons agir pour contrer les inégalités et le racisme au sein de notre collectivité. Nous voulons évoluer ensemble, de manière positive et constructive. Nous avons la responsabilité d'offrir à tous les Repentignaises et les Repentignois un environnement qui leur



permette de s'épanouir pleinement et de réaliser leur plein potentiel. Au nom du Conseil municipal, tous partis politiques confondus, ainsi qu'au nom de notre administration, je m'engage à poursuivre nos efforts afin que nos liens avec la communauté noire sur le territoire soient encore plus forts et plus durables ».

**2** RÉSOLUTION NUMÉRO CM 029-09-02-21  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est

Proposé par : Cécile Hénault  
Appuyé par : Raymond Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3** PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC

Madame la mairesse, Chantal Deschamps, dépose la liste des personnes qui ont transmis de questions au conseil tel qu'il a été convenu de le faire en période d'urgence sanitaire.

**4** RÉSOLUTION NUMÉRO CM 030-09-02-21  
APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DU 19 JANVIER 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance et au plus tard la veille de cette dernière, copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Cécile Hénault  
Appuyé par : Josée Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021 et qu'il soit signé par Madame la Mairesse et le greffier afin qu'il soit joint au livre des procès-verbaux et délibérations du conseil de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

**5** DÉPÔT DE DIVERS DOCUMENTS

Le conseil municipal prend acte du dépôt de divers documents, à savoir :

- CE - 2020-12-01 - procès-verbal;
- CE - 2020-12-08 - procès-verbal;
- CE - 2020-12-10 - procès-verbal;
- CE - 2020-12-15 - procès-verbal;
- 438-33 - consultation écrite - certificat du greffier;



Signée à Repentigny, ce 12 février 2020.

*Louis-André Garceau*, avocat  
Greffier

Ce document constitue l'original.

\_\_\_\_\_  
Initiales du secrétaire

**6.1** **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 031-09-02-21**  
**PIIA - CONSTRUCTIONS LARCO / BERGERON THOUIN**  
**ASSOCIÉS ARCHITECTES – 271, BOULEVARD PIERRE-LE**  
**GARDEUR - LOT 4 160 791 - 2021-0049 (UDD-LD)**

ATTENDU les plans de Bergeron Thouin Associés Architectes datés du 19 janvier 2021 déposés par la société Constructions Larco concernant la construction d'un bâtiment principal (suites industrielles) et l'aménagement extérieur sur l'immeuble situé au 271, boulevard Pierre-Le Gardeur (lot 4 160 791);

ATTENDU QUE ces plans sont assujettis au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 006-01-02-2021 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit  
Appuyé par : Raymond Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans de Bergeron Thouin Associés Architectes datés du 19 janvier 2021 déposés par la société Constructions Larco concernant la construction d'un bâtiment principal (suites industrielles) et l'aménagement extérieur sur l'immeuble situé au 271, boulevard Pierre-Le Gardeur (lot 4 160 791), aux conditions suivantes :

·aménager une zone tampon, le long de la ligne latérale droite, comportant une clôture de 2 m de hauteur (ou maintenir celle existante), une haie d'une hauteur minimale de 1,2 m ainsi qu'un arbre à chaque 8 m ;

·resoumettre les enseignes au processus d'acceptation des P.I.I.A.

ADOPTÉE

**6.2** **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 032-09-02-21**  
**PIIA - 12459981 CAN INC. / LOUISE AMIREAULT ARCHITECTE**  
**– 803, BOULEVARD LE BOURG-NEUF - LOT 3 473 891 - 2021-**  
**0047 (UDD-LD)**



ATTENDU le plan d'implantation de Civitas Arpenteurs-Géomètres daté du 15 janvier 2021 et les plans d'architecture de Louise Amireault Architecte datés du 28 janvier 2021 (version corrigée avec fibrociment) déposés par 12459981 CAN INC. concernant la construction d'un bâtiment principal (habitation multifamiliale de 8 logements) sur un terrain vacant, sur l'immeuble situé au 803, boulevard le Bourg-Neuf (lot 3 473 891) ;

ATTENDU QUE ces plans sont assujettis au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 007-01-02-2021 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit  
Appuyé par : Raymond Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le plan d'implantation de Civitas Arpenteurs-Géomètres daté du 15 janvier 2021 et les plans d'architecture de Louise Amireault Architecte datés du 28 janvier 2021 (version corrigée avec fibrociment) déposés par 12459981 CAN INC. concernant la construction d'un bâtiment principal (habitation multifamiliale de 8 logements) sur un terrain vacant, sur l'immeuble situé au 803, boulevard le Bourg-Neuf (lot 3 473 891), tels que déposés.

ADOPTÉE

6.3

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 033-09-02-21  
PIIA - ÉQUIPEMENTS JP / SERVICES RSD - 565, RUE  
LANAUDIÈRE - LOT 4 850 965 - 2021-0046 (UDD-LD)**

ATTENDU les plans de Services RSD datés du 7 janvier 2021 déposés par Équipements JP Inc. concernant l'installation de 3 enseignes murales sur l'immeuble situé au 565, rue Lanaudière (lot 4 850 965);

ATTENDU QUE ces plans sont assujettis au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE les plans déposés satisfont les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 008-01-02-2021 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit  
Appuyé par : Raymond Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les plans de Services RSD datés du 7 janvier 2021 déposés par Équipements JP Inc. concernant l'installation de 3 enseignes murales sur l'immeuble situé au 565, rue Lanaudière



(lot 4 850 965), à la condition de nettoyer et de réparer les marques laissées sur le revêtement mural causées par le retrait des boîtiers d'enseignes existantes.

ADOPTÉE

**6.4** **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 034-09-02-21**  
**PIIA - MP MYO-PHYSIK / ENSEIGNES AMTECH SIGNATURE -**  
**48, BOULEVARD BRIEN - LOT 2 144 365 - 2021-0044 (UDD-LD)**

ATTENDU le plan de Les Enseignes Amtech Signature daté du 18 janvier 2021 déposé par MP Myo-Physik concernant l'installation d'une enseigne sur poteaux sur l'immeuble situé au 48, boulevard Brien (lot 2 144 365);

ATTENDU QUE ce plan est assujéti au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE le plan déposé satisfait les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 009-01-02-2021 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit  
Appuyé par : Raymond Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le plan de Les Enseignes Amtech Signature daté du 18 janvier 2021 déposé par MP Myo-Physik concernant l'installation d'une enseigne sur poteaux sur l'immeuble situé au 48, boulevard Brien (lot 2 144 365), à la condition qu'un aménagement paysager soit réalisé à la base de l'enseigne

ADOPTÉE

**6.5** **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 035-09-02-21**  
**PIIA - MONT TACOS / ENSEIGNES SIGN KING - 80,**  
**BOULEVARD BRIEN - LOT 5 447 405 - 2021-0045 (UDD-LD)**

ATTENDU le plan de la société Enseignes Sign king mtl daté du 11 janvier 2021 déposé par le restaurant Mont Tacos concernant l'installation d'une enseigne murale sur l'immeuble situé au 80, boulevard Brien (lot 5 447 405);

ATTENDU QUE ce plan est assujéti au processus d'acceptation des P.I.I.A.;

ATTENDU QUE le plan déposé satisfait les critères d'évaluation établis par le P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous le numéro CCU 010-01-02-2021 et la résolution numéro 2005-0913-314 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Sylvain Benoit  
Appuyé par : Raymond Hénault



ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le plan de la société Enseignes Sign king mtl daté du 11 janvier 2021 déposé par le restaurant Mont Tacos concernant l'installation d'une enseigne murale sur l'immeuble situé au 80, boulevard Brien (lot 5 447 405), tel que déposé.

ADOPTÉE

7.1

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 036-09-02-21  
APPROBATION - MESURE D'ALLÈGEMENT DU FARDEAU  
FISCAL - COVID-19 RÈGLEMENT 561 - 2021-0028 (FIN-ND)**

Il est

Proposé par : Georges Robinson

Appuyé par : Cécile Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De décréter, à titre de mesures d'allègement en période de pandémie liée à la Covid-19, que le taux d'intérêt et la pénalité soient fixés à 0 % pour le paiement du premier (1<sup>er</sup>) versement du compte de taxes municipales de l'année 2021 et que cette mesure s'applique du 18 février au 19 mai 2021, et ce, tant aux citoyens qu'aux commerces, aux institutions et aux industries, le tout suivant le sommaire décisionnel 2021-0028.

ADOPTÉE

7.2

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 037-09-02-21  
2020-SPP-153 - OCTROI DE MANDAT POUR LES SERVICES  
PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS,  
DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA  
RELOCALISATION DE L'ÉMISSAIRE PRUD'HOMME ET  
RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE AU 225 BOULEVARD DE  
L'ASSOMPTION - 2020-0730 (GI-IG)**

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny a demandé des soumissions par appel d'offres public en publiant un avis public dans le journal local et sur le système électronique SEAO, tel que le requiert la loi, pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux pour la relocalisation de l'émissaire Prud'homme et réfection de l'émissaire au 225 boulevard de L'Assomption (contrat 2020-SPP-153);

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement (partie qualitative) le 2 décembre 2020, à savoir :

1. CLA Experts-Conseils Inc;
2. Le Groupe-Conseil Génipur Inc;
3. GBI Experts-Conseils Inc;
4. Shellex Groupe Conseil Inc;
5. EFEL Experts-Conseils.

ATTENDU le rapport d'analyse joint au sommaire décisionnel portant le numéro 2020-0730;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif consignée à la résolution CE 012-19-01-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier



Appuyé par : Cécile Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à la firme EFEL Experts-Conseils inc. le mandat 2020-SPP-153 lequel a pour objet la fourniture de services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux pour la relocalisation de l'émissaire Prud'homme, ainsi que la réfection de l'émissaire du 225, boulevard de L'Assomption, cette firme ayant déposé la proposition ayant obtenu le meilleur pointage selon les critères et la pondération établis aux documents contractuels au montant de 159 889,98 \$, taxes incluses, le tout suivant le sommaire décisionnel 2020-0730;

Que l'octroi de la partie du mandat concernant la surveillance des travaux soit conditionnel à l'adoption et à la promulgation du règlement d'emprunt décrétant cette dépense et pourvoyant à son financement, le tout selon les termes du règlement numéro 536 ;

Que la dépense relative à la partie du mandat concernant la confection des plans et devis soit financée par le ou les règlements d'emprunt décrétant cette dernière en conformité avec les termes du règlement numéro 536;

ADOPTÉE

7.3

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 038-09-02-21  
2021-RG-019 - AUTORISATION - ACHAT REGROUPÉ DU CSPQ  
POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES LÉGERS POUR  
L'ANNÉE 2021 - 2021-0015 (FIN-IB)**

Il est

Proposé par : Cécile Hénault  
Appuyé par : Georges Robinson

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver l'adhésion de la Ville au regroupement des véhicules légers de Centre d'Acquisitions Gouvernemental (anciennement le CSPQ) pour le pour l'année 2021 concernant l'acquisitions de sept (7) véhicules (véhicules de police - 3, véhicules de type fourgonnette - 1, véhicules de tourisme - 1 et véhicules de type camionnette - 2);

D'autoriser Isabelle Benoit, chef de division - approvisionnement, à signer pour au nom de la Ville la fiche d'engagement, ainsi que tous les bons de commandes qui découleront de celle-ci laquelle fiche d'engagement est jointe au sommaire décisionnel 2021-0015;

De permettre à la division de l'approvisionnement de procéder à l'acquisition des véhicules avec les configurations choisies en fonction des besoins de la Ville, tel qu'approuvé par le comité de gouvernance des véhicules, ces acquisitions sont déterminées par les différents services responsables, et ce, sous la responsabilité du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

7.4

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 039-09-02-21  
APPROBATION - FINANCEMENT D'UN SERVICE D'AIDE À LA  
RECHERCHE DE LOGEMENT (SARL) - OMHLS - 2021 À 2023 -  
2021-0050 (DG-DL)**

Il est



Proposé par : Josée Mailhot  
Appuyé par : Éric Chartré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De nommer le conseiller Georges Robinson à titre de représentant de la Ville au sein du comité de suivi du Soutien d'Aide à la Recherche de Logement mis sur pied par l'Office Municipale d'Habitation de Lanauère Sud, le tout suivant le sommaire décisionnel 2021-0050;

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme.

ADOPTÉE

7.5 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 040-09-02-21  
APPROBATION - PARTICIPATION DE LA VILLE - PROJET  
D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE À NOUS - 2021-0042 (SAJC-  
LAG)**

Il est

Proposé par : Denyse Peltier  
Appuyé par : Kevin Buteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De participer au projet d'agrandissement du Centre À Nous (CAN) lequel est estimé à 22 000 000 \$, ce projet prévoit l'augmentation de la superficie du centre communautaire actuel (50, rue Thouin) de 75 000 pieds carrés afin d'y accueillir un centre de la petite enfance, un bistro et plateau de travail pour trois organismes en déficience intellectuelle et physique, deux nouvelles salles pour la location, ainsi que des services dispensés par un ou des organismes gouvernementaux, laquelle aide se résume ainsi :

- Verser une aide financière équivalente au droit de mutation payable par le CAN suite à l'acquisition du 376, rue Notre-Dame;
- Verser une aide financière d'un montant équivalent au coût du permis de construction pour l'agrandissement du CAN;
- De donner un accord de principe à l'effet de verser une aide financière dont le montant sera déterminé plus tard pour pourvoir en tout ou en partie au coût d'aménagement du toit vert prévu au projet d'agrandissement;
- Verser une aide financière de 250 000 \$ à titre de contribution pour la réalisation du projet sur une période de trois ans soit 100 000\$ en 2021, 100 000\$ en 2022 et 50 000\$ en 2023;

Que cette dépense soit financée par les budgets de fonctionnement concernés selon les termes du règlement numéro 536.

ADOPTÉE

9.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 041-09-02-21  
MOUVEMENT DE PERSONNEL-CADRE - DU 2 AU 15 FÉVRIER  
2021 - 2021-0559 - (JFH-RH)**

Il est

Proposé par : Sylvain Benoit  
Appuyé par : Georges Robinson



ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les mouvements de personnel-cadre pour la période du 2 au 15 février 2021, tel qu'en font foi les recommandations du sommaire décisionnel 2021-0059, à savoir :

1. Nommer Éric Racette au poste de directeur par intérim (classe 14, échelon 8) du Service de police à compter du 3 février 2021, et ce, pour une période indéterminée, cette nomination est requise suite à l'absence indéterminée de la titulaire du poste;

2. Nommer Patrick Gaudreault au poste de directeur adjoint par intérim (classe 0A, échelon 4) au Service de police - division des services à la communauté à compter du 3 février 2021, et ce, pour une période indéterminée, cette nomination est requise afin de remplacer Éric Racette en intérim au poste de directeur au Service de police conformément au guide des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Repentigny.

ADOPTÉE

**10.1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 042-09-02-21  
438-30 : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 438**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 438-30 intitulé : *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 438*;

ATTENDU que ce premier projet de règlement a été mis en ligne sur le site internet de la Ville afin de permettre à la population de le consulter;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement a pour objet de :

- Identifier les usages potentiellement contraignants susceptibles d'utiliser ou d'entreposer des matières dangereuses ou pouvant causer des nuisances;
- Autoriser cette catégorie d'établissements dans les zones I2-054 et I1-050 et y fixer les dispositions s'y appliquant;
- Redéfinir les limites des zones I1-050 et I1-051 suite à la création d'une zone P3 correspondant aux étangs aérés;
- Créer la zone I4-450 à même une partie de la zone I2-054 qui correspond à la nouvelle zone Agtech soit une zone d'innovation en agriculture;
- Définir les différents usages autorisés dans la nouvelle zone I4 (Agtech/zone d'innovation en agriculture) et y définir les dispositions applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Éric Chartré

Appuyé par : Sylvain Benoit

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 438-30 intitulé : *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 438*.



ADOPTÉE

---

10.2.1

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 043-09-02-21  
438-33 : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 438**

---

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du second projet de règlement numéro 438-33 intitulé : *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 438*;

ATTENDU que ce second projet de règlement a été mis en ligne sur le site internet de la Ville afin de permettre à la population de le consulter;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement a pour objet :

- de modifier les dispositions applicables à l'aménagement des cases de stationnement pour personnes handicapées (nombre minimum de case réservée et largeur de case);
- de modifier les types d'usagers de la route dont la végétation ne doit pas nuire aux déplacements en ajoutant les cyclistes à la liste;
- d'exempter certains usages communautaires de l'obligation de céder ou fournir un versement pour l'établissement de parcs ou d'espaces naturels;

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance régulière tenue le 8 décembre 2020 ainsi que la présentation du premier projet et son dépôt à cette même séance ;

ATTENDU la période de consultation écrite qui s'est tenue du 5 au 20 janvier 2021 et le certificat dressé par l'assistant greffier attestant qu'aucune observation n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Éric Chartré  
Appuyé par : Sylvain Benoit

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le second projet de règlement numéro 438-33 intitulé : *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 438*.

ADOPTÉE

---

10.2.2

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 044-09-02-21  
438-34 : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 438**

---

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du second projet de règlement numéro 438-34 intitulé : *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 438*;

ATTENDU que ce second projet de règlement a été mis en ligne sur le site internet de la Ville afin de permettre à la population de le consulter;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement a pour objet :



- de modifier le plan de zonage en créant la zone C2-449 à même une partie de la zone d'habitation H3-011 de manière à autoriser uniquement les usages de type « commerce artériel »;
- de créer la grille des spécifications de la nouvelle zone C2-449 en y indiquant les usages autorisés ci-haut mentionnés ainsi que les dispositions spécifiques d'implantation applicables;

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance régulière tenue le 8 décembre 2020 ainsi que la présentation du premier projet et son dépôt à cette même séance ;

ATTENDU la période de consultation écrite qui s'est tenue du 5 au 20 janvier 2021 et le certificat dressé par l'assistant greffier attestant qu'aucune observation n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Éric Chartré  
Appuyé par : Sylvain Benoit

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le second projet de règlement numéro 438-34 intitulé : *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 438.*

ADOPTÉE

---



**10.3.1 568 - RÉFECTION RUE NOTRE-DAME ENTRE IBERVILLE ET BONAVENTURE - 6 900 000\$**

Madame la Mairesse, membres du conseil, moi, Josée Mailhot, donne avis de motion qu'à cette même séance du conseil sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 568 intitulé : *Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame entre le boulevard Iberville et la rue Bonaventure ainsi qu'un emprunt total de 6 900 000 \$ à ces fins.*

Prenez note que je dépose une copie de ce projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil dans le délai légal, tel que requis par la loi.

---

Présentation

Objet : Décréter des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Notre-Dame entre le boulevard Iberville et la rue Bonaventure ainsi qu'un emprunt de 6 900 000\$ à ces fins

Portée : ensemble des contribuables

Coût : 6 900 000\$

Mode de financement : emprunt par émission d'obligations sur une période de vingt (20) ans

Mode de paiement et de remboursement : imposition d'une taxe foncière spéciale annuellement à tous les contribuables sur la base de la valeur des immeubles suivant les rôles d'évaluation en vigueur.

---

Signée à Repentigny, ce 12 février 2021.

*Louis-André Garceau*, avocat  
Greffier

Ce document constitue l'original de la résolution.

---

Initiales du secrétaire

**10.3.2 438-30 : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 438**

Madame la Mairesse, membres du conseil, moi, Éric Chartré, donne avis de motion qu'à cette même séance du conseil sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 438-30 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 438.*

Prenez note que je dépose une copie du premier projet de règlement et qu'elle a été remise aux membres du conseil dans le délai légal, tel que requis par la loi.

---

Présentation

Objet : - Identifier les usages potentiellement contraignants susceptibles d'utiliser ou d'entreposer des matières dangereuses ou pouvant causer des nuisances;

- Autoriser cette catégorie d'établissements dans les zones I2-054 et I1-050 et y fixer les dispositions s'y appliquant;



- Redéfinir les limites des zones I1-050 et I1-051 suite à la création d'une zone P3 correspondant aux étangs aérés;
- Créer la zone I4-450 à même une partie de la zone I2-054 qui correspond à la nouvelle zone Agtech soit une zone d'innovation en agriculture;
- Définir les différents usages autorisés dans la nouvelle zone I4 (Agtech/zone d'innovation en agriculture) et y définir les dispositions applicables;

Portée : les zones I2-054, I1-050, I1-051 et I4-450 ainsi que les zones contiguës à celles-ci.

---

Signée à Repentigny, ce 12 février 2021.

*Louis-André Garceau*, avocat  
Greffier

Ce document constitue l'original de la résolution.

Initiales du secrétaire

---

## 11 INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur certains sujets qui les préoccupent.

---

## 12 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, déclare la séance levée à 20 h 55.

---

  
M<sup>e</sup> Louis-André Garceau, Greffier

  
M<sup>me</sup> Chantal Deschamps, Ph. D.,  
Mairesse

